

487

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
DP 487 8 février 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22.69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

La diplomatie et la coopération

Réticences de Kurt Furgler, toujours à l'affût de ce Département politique tant convoité, attaques frontales des Républicains et du conseiller national Walter Hofer, démocrate du centre: la presse suisse-romande s'est surtout fait l'écho des oppositions de droite au périple africain de Pierre Aubert. Et l'establishment s'est immédiatement porté au secours du conseiller fédéral en invoquant d'une seule voix l'importance, pour notre économie, des contacts noués et des liens ainsi reserrés.

C'est justement sur ce dernier point que des voix critiques ont été entendues en Suisse alémanique. Et là, le débat prend une tout autre consistance. Voyons cela de plus près!

En toile de fond, l'évolution globale de notre politique étrangère et d'une de ses composantes essentielles, la répartition des tâches entre le Département politique fédéral et la Division du commerce, dépendant, elle, du Département de l'économie publique.

Mettons les points sur les "i". Pendant des années, voire des décennies, c'est la Division du commerce qui contrôlait sans partage les éléments décisifs de notre "politique", c'est-à-dire les négociations économiques; le Département politique lui, pendant ce temps, se contentait, ou à peu de chose près, d'inaugurer les chrysanthèmes.

Les tenants et aboutissants d'un tel état de fait se sont révélés de manière caricaturale lors de la désignation de l'ancien conseiller fédéral Schaffner, vice-président de Sandoz, comme délégué gouvernemental (c'est en tout cas le rôle qu'il tenait, toutes les protestations indignées de Berne n'y changeront rien) auprès du groupe de travail des Nations Unies chargé d'étudier l'action des multinationales.

Ces dernières années pourtant, les responsables du Département politique fédéral travaillèrent ferme pour reprendre la barre en mains, pour retrouver la maîtrise, au moins

partielle, d'un domaine qui était le leur. Et de fait, à la fin du règne de Pierre Graber, un équilibre tout de tensions diverses s'était instauré entre les deux pôles en question.

Lors de la conférence Nord-Sud, dans les débats de la CNUCED, la Suisse adopta des positions qui tranchaient sur celles des Etats-Unis et de leurs alliés, préoccupés avant tout par les intérêts des économies occidentales.

Aujourd'hui, il faut bien constater un nouveau renversement de tendances, sous le signe aussi d'une conjoncture économique de plus en plus préoccupante: pour tout dire, c'est le reflux, et la Division du commerce — avec elle les voix dominantes du monde économique — réoccupe le terrain qu'elle avait dû abandonner. Comment interpréter, dans cette perspective, le voyage africain?

Si on fait la part des inévitables obligations formelles, des obligations économiques — dont même Jean Vincent, dans "La Voix ouvrière", ne s'étonne pas — il faut loyalement admettre qu'on n'avait jamais vu, ou rarement, un ministre des Affaires étrangères, ni surtout un conseiller fédéral, consacrer tant d'heures à rencontrer des coopérants, à montrer, face à des gouvernements souvent sceptiques, l'importance attachée à leur travail.

Sans aucun doute, l'intérêt porté un jour sur le creusement d'un puits, un autre jour sur une opération de reboisement, ou sur un effort de développement communautaire, est un signe qui ne trompe pas: le chef du Département politique semble décidé à jouer la carte de la coopération dans ses aspects les plus efficaces, la coopération qui lie la participation de certains de nos concitoyens et la participation des populations intéressées.

Des projets nouveaux devraient être engagés; et, avec la relève qui s'annonce parmi les responsables de la Coopération, des développements importants et intéressants sont désormais possibles.

Comme si la Coopération technique est ses réussites allaient compenser les échecs subis ailleurs. Le monde à l'envers!

De l'atome à la sécurité policière

«Pour résumer le sentiment sur lequel s'est fait l'accord de ses membres, la Commission (1) a constaté :

— qu'Ulrike Meinhof a été soumise à plusieurs reprises et pendant de longues périodes à des conditions de détention que l'on est obligé de qualifier de torture. Il s'agit de cette forme de torture qu'on appelle "isolement social et privation sensorielle", communément appliquée en République fédérale d'Allemagne à de nombreux prisonniers politiques et détenus de droit commun ;

— que la thèse des autorités de l'Etat selon laquelle Ulrike Meinhof se serait suicidée par pendaison n'est pas prouvée et que les résultats de l'enquête de la Commission tendent à montrer qu'Ulrike Meinhof n'a pu se pendre elle-même ;

— que les résultats de l'enquête suggèrent qu'Ulrike Meinhof était morte lorsqu'on l'a pendue et qu'il y a des indices troublants de l'intervention d'un tiers en relation avec cette mort.

La Commission ne peut exprimer de certitude sur les circonstances de la mort d'Ulrike Meinhof. Cependant, le fait qu'en dehors du personnel de la prison, les services secrets avaient accès aux cellules du 7^e étage par un passage séparé et secret autorise tous les soupçons..."

Je tire ces lignes, du 15 décembre 1978, de *La mort d'Ulrike Meinhof — rapport de la commission internationale d'enquête*, chez Maspero, Paris 1979.

Qui s'intéresse (encore) à Ulrike Meinhof? Personne, il faut bien l'avouer.

(Qui s'intéresse encore à Me Croissant, livré voici quatorze mois par la France à la RFA

sur présentation d'un dossier soit-disant convaincant — mais qui ne suffit pas, apparemment, à mener à bien le procès?)
Qui s'intéresse... ?

Cependant ceci :

Nous avons échappé, récemment, à une "police de sécurité" — peut-être, entre autres, parce que ses homologues d'Allemagne et d'Italie ont amplement dans l'ensemble démontré leur inefficacité : la petite Suzanne Albrecht, la meurtrière de Ponto, vous en avez réentendu parler? Les assassins de Moro... ?

Fort bien.

Mais nous allons au-devant d'une votation sur les centrales nucléaires. Lesquelles, entre autres inconvénients, paraissent avoir celui de rendre inévitable un système policier renforcé, une "police de haute sécurité" !

Invraisemblable, cela ?

Pas tellement ! Nous avons pu lire dans "24 - Heures" les déclarations de l'ancien conseiller d'Etat Claude Bonnard — homme qui a tous les défauts qu'on voudra, mais qui ne parle pas pour ne rien dire, surtout, peut-on penser, quand il écrit dans "24-Heures" — sur la police de sécurité, justement, dont il était partisan entre autres parce que (qu'il disait !) nous l'aurions *de toute manière* et que du moins le projet soumis au peuple lui paraissait réserver les droits des cantons !

Qu'on se le dise les 17 et 18 février prochains !

J.C.

(1) Commission internationale d'enquête sur la mort d'Ulrike Meinhof, dans laquelle on relève le nom de Claude Bourdet.

RECU ET LU

Les urnes et la campagne

Il serait illusoire de mesurer la force des idées portées par une "initiative populaire" uniquement le soir de la votation : le nombre des "oui" et des "non" ne reflète en définitive qu'un clivage, grossièrement exprimé, utile

pour le ménage démocratique, mais fort discret sur la qualité de la pénétration du débat dans certaines couches de la population (dira-t-on même que seule cette "qualité" est porteuse d'un réel "changement" social ou politique?). Bref, il y a la consultation des citoyens et des citoyennes, mais il y a aussi la campagne qui précède le week-end des urnes. Le magazine hebdomadaire du "Tages Anzeiger" apportait, à la fin de la semaine dernière, une utile contribution à cette réflexion en ouvrant ses colonnes à sept étudiantes en ethnologie qui, dans les perspectives ouvertes par le lancement de l'initiative pour "une protection efficace de la maternité", faisaient le point, à leur manière (interviews, historiques, propositions pratiques) de la situation de la mère dans notre pays. Un constat précis, sans concessions, dont on peut être certain qu'il portera des fruits, au moins chez ses auteurs, bien au-delà du scrutin à venir.

— Le supplément hebdomadaire de la "Basler Zeitung" consacre son enquête de page une aux problèmes soulevés par la création de zones réservées aux piétons dans les grandes villes (intéressante bibliographie à l'appui). A noter surtout un groupe de dix-huit photographies saisissantes prenant sur le vif l'atmosphère des rues piétonnières bâloises de sept heures du matin à minuit.

— Exit "Romandie-Hebdo". Comme on pouvait le prévoir, au vu de la maigreur de son volume publicitaire, mais aussi du peu d'intérêt de ses contributions rédactionnelles. Cette disparition survient au moment où commençaient à trouver leur solution des problèmes de distribution de cette publication ; "L'Union PTT", l'organe officiel hebdomadaire de l'Union suisse de fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes, pouvait annoncer jeudi passé que la "distribution privée" de "Romandie-Hebdo" allait s'étendre aux localités suivantes : Genève-banlieue, Morges, Renens, Yverdon, Vevey, Sion, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (jusque-là, la distribution par les

soins d'un organisme privé se limitait aux villes de Genève, Lausanne/Prilly/Pully et Fribourg). Pas de chance donc, cette fois, pour les facteurs... qui allaient être déchargés, au moins dans les centres importants!

— Sous la pression des contingences financières, bien sûr, mais aussi du progrès technique, la presse de tous bords change de visage. Voyez les efforts par exemple, consentis par le Département missionnaire romand, Pain pour le prochain et l'Entraide protestante pour fournir à leurs 60.000 abonnés un magazine unique d'allure renouvelée, plus conforme à l'attente de lecteurs de l'âge de la communication de masse. Une seule publication pour trois

mouvements, consacrée au "témoignage évangélique, à l'entraide et à la coopération au développement", une impressionnante étape dans la mise en pratique de l'"œcuménisme protestant", comme l'écrit un abonné enthousiaste. "Terre nouvelle" (parution cinq fois par an — adresse utile: c.p. 136, 1000 Lausanne 9) bénéficie même pour son premier numéro d'une "lettre de lecteur" signée G.-A. Chevallaz, conseiller fédéral; une lettre dont on vous livre la teneur "in extenso", à fins de méditation: "Je vous félicite pour votre action positive. Il est vrai que l'"émancipation" politique n'est pas toujours, il s'en faut, l'avènement d'une liberté réelle, encore moins de la prospérité et de l'équité sociale...".

— La publicité politique dans les feuilles d'avis officielles gratuites des districts bernois a fait l'objet d'une nouvelle réglementation il y a quelques semaines. Dans la ville de Berne, les partis et groupes qui présentent des candidats à des élections auront droit à une publication gratuite de leur prose dans un volume fixe: 2500 mm sur une largeur de 10 colonnes (la largeur de la page); ils devront payer au tarif plein les lignes supplémentaires éventuelles.

— La revue "Werbung Publicité 79" qualifie de "très au dessus de la moyenne", l'annonce de l'Union syndicale publiée dans les quotidiens et magazines à grand tirage de Suisse alémanique contre la loi sur la formation professionnelle (vote des 2/3 décembre 1978).

TRAVAIL ET RÉCESSION

La participation après le pouvoir

Malgré l'échec de 1976, lorsque la proposition de l'Union syndicale fut rejetée à la fois par le peuple et les cantons, l'idée d'une "participation" est toujours dans l'air.

Le mérite en revient, sur le plan parlementaire à deux conseillers nationaux, le socialiste fribourgeois Morel qui réagit aussitôt connu le verdict populaire et le PDC Egli, dont les initiatives ont contribué à maintenir les députés sous pression à ce chapitre (voir le compromis lénifiant concocté par la commission ad hoc du National et adopté en octobre de l'année dernière).

Mais il y a plus fondamental. La récession, les travailleurs placés devant le fait accompli des licenciements ou des fermetures d'entreprises, tout un climat social concourt à raviver la nécessité d'une certaine forme de "participation", sous la forme d'un droit de regard — ou davantage — sur le ménage industriel et économique.

Dans "Le Monde du travail", le mensuel du Mouvement populaire des famille (adresse utile: rue Etienne-Dumont 1, 1204 Genève), livraison du mois de février, Jean Queloz propose une approche concrète de cette question d'actualité qui nous semble particulièrement justifiée et rejoindre les préoccupations réelles de tout un monde de salariés. Tentons de résumer son propos!

Point de départ: "La participation des travailleurs au conseil d'administration ne peut être un réel progrès que dans la mesure où, dans l'entreprise, les travailleurs détiennent un certain pouvoir et disposent de structures d'action aptes à faire que le délégué au conseil ne soit pas un "alibi" coupé de la base, mais un véritable représentant de celle-ci".

Point d'arrivée: "Les moyens existent pour reprendre un certain pouvoir dans les entreprises; leur mise en place dépend de la volonté qu'on a ou qu'on n'a pas d'atteindre ce but: au moment où le débat sur la participation des travailleurs est relancé et face aux graves menaces qui pèsent sur le monde ouvrier, n'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur l'existence ou l'absence de

cette volonté au niveau des travailleurs et des organisations ouvrières?"

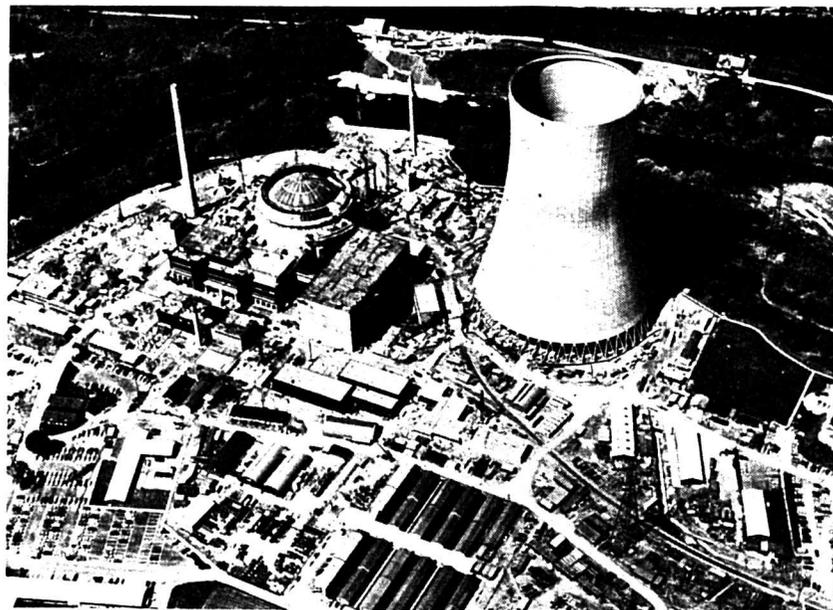
Et Jean Queloz d'illustrer sa démarche d'un certain nombre d'exemples. Comment dans une entreprise où la commission d'entreprise était pratiquement ignorée par la direction, donc tenue dans l'ignorance de l'état de la santé de la société, elle trouva les moyens d'un contrôle en recueillant systématiquement les indications fournies par deux personnes, l'une travaillant au planning et par qui passaient les mises en fabrication, l'autre travaillant à l'expédition et qui avait connaissance des livraisons. Contrôle sur le volume des ventes, donc début du pouvoir. Comment, dans une autre entreprise, une personne du bureau commercial renseigne la commission d'entreprise sur la marche des affaires à plus long terme. Prémisses "simples" d'un début de participation et de volonté de contrôle ouvrier: tout ce qui se prépare au "sommet" helvétique n'aura de sens que si ces prémisses existent. Et c'est aussi en se tenant à cette base-là qu'on évitera que le débat sur la participation s'englué dans des abstractions plus ou moins romantiques comme ce fut le cas en 1976.

PROPAGANDE

La centrale de Gösgen côté jardin et côté béton



Vu par le Conseil fédéral



Vu par les promoteurs

Débat sur le nucléaire: le moins qu'on puisse dire est qu'on n'hésite pas à pêcher des voix en eaux troubles du côté des "sphères officielles". Quelques rappels, à titre documentaire!

Ce sont ces mensonges délibérés du Conseil fédéral dans l'interprétation du texte de l'initiative "pour le contrôle démocratique du nucléaire" (voir DP 484): on modifie le texte signé par plus de 120.000 citoyens, à seule fin, semble-t-il, d'effrayer les votants, et de rendre ambigu le résultat de la votation du 18 février prochain.

C'est cet écran de brouillard officiel que le Conseil fédéral s'ingénie à épaissir à un des chapitres les plus délicats de l'initiative, celui de la "responsabilité nucléaire". Un avant-projet, concocté par six experts, soumis à consultation juste avant la votation populaire, laisse entrevoir un engagement de la Confédération pour rembourser éventuellement certains dommages, alors que dans le même temps les constructeurs de centrales seraient mieux "couverts". Rien n'est acquis, rien n'est voté, rien n'est même discuté, mais on laisse entendre... pour mieux abuser le citoyen déjà aux prises avec une réflexion compliquée entre toutes. C'est cette attitude de laisser-aller qu'adopte le Conseil fédéral qui refuse d'intervenir auprès des centrales d'électricité pour qu'elles n'abusent pas des fonds de la collectivité dans une campagne unilatérale contre l'initiative.

Les exemples de cette ambiguïté officielle pénible abondent. On va pas revenir, par exemple, sur les couronnes de fleurs tressées par Willi Ritschard à l'endroit de Michael Kohn, éminence grise de l'industrie privée du nucléaire, directeur général d'Alusuisse, administrateur-délégué de Motor Columbus, entre autres, et président de la commission pour une conception globale de l'énergie; un hommage fédéral qui tombait bien mal, cela n'a pas échappé à quelques-uns au moment de la présentation publique du rapport de la commission sus-mentionnée... un rapport qui devait être une base "objective" de réflexion pour la population!

Mais il y a aussi les petites mesquineries quo-

tidiennes. En images, ci-contre, l'une d'entre elles. Dans le cahier officiel d'"explications" publié par le Conseil fédéral cette photographie idyllique (quoique sombre, nos excuses pour la qualité de la reproduction), où il ne manque, comme le souligne un de nos lecteurs, que quelques cygnes passant par hasard sur ce plan d'eau bordé d'arbres. A l'arrière-plan, la centrale (ah bon, vous voyez une centrale, vous?) de Gösgen qui justifie l'illustration. A titre de comparaison, on vous propose une vue aérienne de Gösgen (état des travaux début mai 1976) telle que l'exhibaient fièrement les promoteurs, dans un dépliant calculé sur mesure à l'époque pour trouver des fonds. A ce niveau, on n'informe plus le citoyen, on le berne.

AMI DE NOS AMIS

Garagiste et sculpteur

Ricardo Vivar expose à la Maison des jeunes de Genève ses figures en métal, d'étranges personnages surréalistes construits à coups de boulons soudés, de cardans; des pièces détachées de toutes sortes.

Pourquoi attirer l'attention sur cette exposition et sur Ricardo? Parce que ses pièces sont belles, bien sûr, mais aussi parce qu'elles ne sont pas le produit d'une réflexion abstraite. C'est dans son garage, le dernier client parti, que Ricardo les a créées. D'où leur humanité, leur poids.

Parce que Ricardo fait partie de ce groupe de Chiliens dont l'accueil en Suisse fut acquis par un groupe de militants contre la volonté de Kurt Furgler: on leur reprochait d'avoir transité par la Roumanie...

Le détour par la Maison des jeunes s'impose (jusqu'au 16 février, fermé le dimanche); mais est-ce bien un détour?

SURVEILLANCE DES PRIX

Il faudra bien choisir une phrase

Beaucoup de monde autour de la tombe de M. Prix, disparu avec l'année 1978. Certains voudraient le ressusciter, d'autres pourraient s'accommoder d'une certaine surveillance des prix, — mais dans les limites étroites laissées par la stricte application du principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Ces derniers mois, pas moins de cinq propositions en bonne et due forme ont été faites, tendant à réinstaurer une forme ou une autre de surveillance des prix.

Dans l'ordre chronologique, il y eut d'abord, en juin dernier, une première initiative parlementaire, due à l'indépendant saint-gallois Jaeger. Puis on a vu apparaître coup sur coup en septembre l'initiative populaire des consommatrices et une autre initiative parlementaire, déposée par le socialiste genevois Grobet; en décembre sortait le projet de nouvelle Loi sur les cartels, avec une section ad hoc — infiltrée en dernière heure dans le projet sur ordre de M. Honegger. Enfin, la semaine dernière, une Commission du Conseil national, qui s'occupait de protection des consommateurs, a jugé bon de faire à son tour une proposition en matière de prix à surveiller. Au total donc, une collection de phrases d'inspiration plus ou moins convergente, entre lesquelles il faudra bien choisir tôt ou tard.

En gros, deux modèles bien sûr: les socialistes (motion Christinat au Conseil national et initiative parlementaire Grobet) souhaitent une surveillance des prix générale et permanente; rien de ce qui s'offre aux consommateurs, locataires et usagers ne devrait y échapper.

De l'autre côté, on fait assaut de libéralisme,

sans en avoir manifestement toujours la même notion.

M. Jaeger, les consommatrices et la Commission des cartels veulent réinstaurer une surveillance des prix permanente, mais partielle, applicable aux seules organisations cartellaires et analogues; l'objectif est la sauvegarde de la concurrence, envisagée comme garante d'un bon fonctionnement du régime d'économie libre. Quant à la proposition de la Commission Chopard, elle relève de la politique conjoncturelle, et vise une surveillance temporaire, comme mesure anti-inflation, mais généralisée si nécessaire, — un peu à la façon du régime de surveillance des prix supprimé à la fin de 1978.

On y verra plus clair dans quelques mois, surtout si les prix à la consommation reprennent leur ascension. Pour l'heure, deux choses sont claires: d'une part il n'y a pas de majorité politique pour une surveillance des prix "conjoncturelle", et d'autre part l'idée que le libre-jeu de la concurrence va automatiquement dans le sens de l'intérêt général n'apparaît pas évidente aux yeux de tout le monde...

Mais ce sont là des réalités politico-économiques dont se moquent éperdument ceux qui réclament le retour de M. Prix, en se faisant sans doute quelques illusions sur l'effet d'un tel "come back". Ils pressentent des augmentations contre lesquelles ils voudraient bien avoir un allié public. N'en déplaît aux psycho-sociologues du parti radical, les gens se méfient bel et bien des pratiques commerciales des entreprises; et ils ont raison, jusqu'à plus ample informé, de remettre en cause certaines marges appliquées et certains profits obtenus.

Cela étant, les citoyens ont l'audace d'espérer que l'Etat mettra tout le poids de son autorité pour barrer les managers trop zélés! Espoir bien naïf en vérité, puisqu'on vous dit que la concurrence reste la meilleure des polices du commerce.

INFORMATION

Nous vivons en une époque tourmentée, incertaine, où les devises de la plupart des pays ont tendance à s'effondrer, où les gouvernements sont instables, où le communisme gagne du terrain, menaçant de bouleverser la vie des nations occidentales. Chacun s'interroge sur la manière de sauver ses économies, de les préserver de l'inflation, de la « nationalisation » éventuelle. Les placer dans ce pays d'ordre et de paix qu'est la Suisse, à la monnaie forte, devient de plus en plus difficile. Le gouvernement fédéral limite l'entrée des capitaux étrangers et les frappe d'un intérêt négatif. **L'unique valeur sûre est la propriété foncière**, mais la vente d'immeubles aux personnes domiciliées hors du pays est interdite presque partout.

Il y a pourtant une belle région qui n'est pas encore frappée par cette interdiction : celle d'**Evolène**. Profitez d'y acheter un chalet, un appartement ou un terrain pendant qu'il en est temps ; **leur valeur ne pourra que s'accroître** au fur et à mesure que se réaliseront les projets en cours pour compléter l'équipement touristique.

L'AGENCE IMMOBILIERE „**EVOLENA**”

vous offre un grand choix de logements confortables à **Evolène, La Tour, Les Haudères, Villa, La Sage, La Forclaz, Ferpècle, Arolla**, etc., dans des sites enchanteurs, où il fait bon se réfugier lorsque les soucis sont trop lourds, au milieu d'une population accueillante et honnête.

Dirigée par un ancien président de la commune, cette agence est à votre disposition pour vous conseiller utilement et loyalement, pour vous aider dans toute la mesure du possible. Elle s'occupe également de la **gérance et de la location de chalets et appartements**. Ayez confiance en elle, exposez-lui vos désirs, vous n'aurez pas à le regretter car elle ne se borne pas à vendre, elle prend soin des intérêts de ses clients en toutes circonstances et est à même de procurer des arrangements financiers intéressants. **Discrétion absolue.**

Vous avez déjà beaucoup tardé : pouvez-vous calculer combien vous auriez gagné en achetant plus tôt ? N'hésitez pas davantage, adressez-vous de suite à

Jean Maistre

case postale 15, CH - 1968 Evolène.

Bureau en bordure de la route de transit dominant le village d'Evolène.

Téléphone (027) 83 14 74 ou 83 13 59.

LEX FURGLER

Mise à l'encan du sol national : une porte doit être ouverte ou fermée

L'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger est un problème qui préoccupe les autorités fédérales depuis bientôt vingt ans. Une législation provisoire tout aussi ancienne, renouvelée de cinq ans en cinq ans, a été adoptée, renforcée et pourtant elle ne satisfait ni les partisans d'un contrôle strict — ils la trouvent trop lacunaire, facile à tourner — ni les régions touristiques — dans la conjoncture actuelle elles voient leur salut dans les capitaux étrangers —.

Au début de cette année le conflit est apparu au grand jour une nouvelle fois à l'occasion d'une tentative de l'administration fédérale d'introduire des quotas cantonaux : chaque canton disposerait d'un nombre fixe d'autorisations à accorder chaque année aux acquéreurs immobiliers domiciliés à l'étranger. Tollé dans les cantons touristiques : Berne chercherait à les étrangler. Parallèlement un groupe d'experts prépare pour 1982 une base légale permanente. En toile de fond, une initiative populaire lancée par l'Action nationale de Valentin Oehen et plusieurs interventions parlementaires de la gauche à la droite de l'éventail politique, qui toutes prêchent la sévérité.

Alors comment débrouiller cet écheveau d'intérêts multiples — survie des régions à monoculture touristique, protection du paysage et aménagement du territoire — ?

Comment résoudre ce problème qui prend de plus en plus l'allure d'un affrontement entre les centres riches et industriels, et la périphérie condamnée à se vendre pour prolonger sa survie ? (ci-contre un prospectus distribué aux hôtes étrangers)

Les faits établis tout d'abord. D'une part le territoire suisse agit comme un aimant sur les ressortissants étrangers qui disposent de moyens financiers confortables : spéculation, fraude fiscale, placements sûrs, voilà comment se traduit cette attraction. D'autre part, dans une Suisse prospère, on assiste à l'appauvrissement relatif mais continu de certaines régions du pays.

Dès 1961, la législation sur l'acquisition d'immeubles a été voulue comme un instrument de politique foncière. Mais l'instrument choisi n'est pas adéquat ; tout d'abord la législation est hypocrite : elle contient une multitude de « trous » et de portes entre-ouvertes qui empêchent l'objectif d'être atteint. Ensuite il est probable qu'elle ne saisit pas le problème par le bon bout.

Cette loi définit des boucs émissaires même si elle ne leur fait pas la vie dure. Est-ce que la spéculation sur le sol est le seul fait des étrangers? Les accapareurs qui viennent de tous les azimuts sont fort utiles pour masquer les insuffisances de notre politique: aménagement du territoire, logement, tourisme, agriculture, industrie, c'est tout cela qui est en question.

Où sont les actions concertées pour un développement économique diversifié et équilibré, donc une richesse mieux répartie dans tout le pays? A quand la maîtrise collective du sol? Au lieu de cela quelques propriétaires et spé-

culateurs qui s'enrichissent dans des régions qui s'appauvrissent — la situation financière de certaines communes touristiques est lamentable —, un conflit aigu entre la Confédération et plusieurs cantons. Au-delà des résonnances nationalistes, la "mise à l'encan du sol", c'est notre incapacité à gérer collectivement l'occupation de notre sol et notre développement économique qui est mise en évidence. Replacée dans cette perspective, la législation en question apparaît comme un outil complémentaire, et non pas, comme la solution définitive, le fin du fin de la protection de notre patrimoine foncier.

cède par une période d'inactivité plus ou moins longue"...

Soit! Il sera encore plus long et plus délicat qu'on pouvait le croire de rétablir les travailleurs temporaires dans leurs droits élémentaires.

BAGATELLES

La Migros ne finance pas seulement l'Alliance des Indépendants. Au cours d'un débat, à Berne, M. Pierre Arnold a révélé que la caisse électorale de "Jeune Berne" avait reçu 5000 francs pour les élections cantonales de 1978. Pourquoi les partis doivent-ils mendier?

* * *

Pas de chance pour les partisans du "Berufsverbot"(interdiction de pratiquer sa profession) à Köniz près de Berne! Après avoir élu comme institutrice une autre candidate que celle proposée par la commission scolaire, qui avait le malheur d'être une militante du POCH, ils ont dû enregistrer le refus de leur élue qui, entre temps, avait été nommée dans une autre commune et avait accepté. Tout est à recommencer, mais la répression reste suave!

COURRIER

Les juges et Manpower

DP 485 ("Manpower la vérité temporaire"): nous faisons état d'une précision donnée par l'Inspectorat genevois du travail au sujet du délai de congé applicable aux travailleurs intérimaires, qui sont, comme on sait, congédiés dans les quarante-huit heures, quelle que soit leur "ancienneté". Un usage en flagrante contradiction avec les dispositions du Code des Obligations (CO) en ce qui concerne les travailleurs dont le contrat a duré plus d'un an; répétons cette réaction du dit Inspectorat: "Toutes les entreprises de travail temporaire sont, à notre connaissance, en infraction avec cette disposition du CO, puisque pour elles une nouvelle mission équivaut à un nouveau contrat".

Un lecteur fribourgeois attentif nous fait remarquer que le Tribunal fédéral des assurances semble avoir, en quelque sorte, donné son blanc-seing à cette pratique des entreprises de travail temporaire! Et de nous citer à l'appui de sa remarque "Droit du travail et assurance-chômage" 3/1975 (pages 69/70), la cause Xavier Münger du 7 juillet 1975. Voilà donc les

phrases des juges lucernois qui font autorité en la matière: "En ce qui concerne les membres du personnel de Manpower SA ou d'institutions semblables, ils se mettent à disposition de l'employeur pour accomplir chez des tiers des missions temporaires qui constituent chacune un contrat de travail de durée limitée entre le travailleur et l'institution. Une mission peut être séparée de celle qui la pré-

DOMAINE PUBLIC

Merci !

Merci à tous ceux qui nous ont déjà renouvelé leur confiance pour l'année en cours: une partie des bases nécessaires à la poursuite de l'amélioration de la formule "Domaine Public" sont d'ores et déjà acquises.

Nous attendons avec confiance que les "retardataires" se manifestent (le plus tôt sera le mieux, pour le plus grand soulagement de l'administration que guette la fièvre traditionnelle des "rappels"): les abonnés, et eux seuls, font vivre DP.

PS1. Bientôt des nouvelles de l'"opération 500 nouveaux abonnés pour DP 500": les

premiers envois "à l'essai", à partir de vos suggestions, sont partis il y a deux semaines. Si vous avez de nouveaux noms à nous communiquer, n'hésitez pas; il est toujours temps.

PS2. Une question revient de temps à autre au dos des "bulletins verts" que nous recevons: que signifient ces quelques signatures qui figurent au générique de première page. Réponse: ils manifestent que "Domaine Public" est avant tout un travail de réflexion collective; tous les collaborateurs du journal ne peuvent pas signer, pour des raisons diverses (la liberté d'expression est chose relative, en doutiez-vous?), et les signatures sont en quelque sorte la pointe visible d'un iceberg de responsabilités rédactionnelles assumées en commun...

POINT DE VUE

Dites, c'est la pluie ou c'est un bruit de bottes ?

Il faut être aussi naïfs que certains socialistes français pour croire que le parti communiste cocorico est autre chose qu'une secte de masochistes intégristes.

Mais, justement, il aurait été intéressant d'entendre l'un ou l'autre de ses ayatollahs. Tout comme il aurait été éclairant d'avoir l'avis d'historiens, d'hommes d'affaires, de chercheurs en polémologie, de fabricants d'armes, de pacifistes, de colonels suisses, de soviétologues distingués, d'exilés, de préposés aux radars, de rats-laveurs et, surtout, surtout, de ceux qui sont — mais oui, mais oui! — les premiers concernés: nous — c'est-à-dire les "objectifs non-militaires" allemands, hollandais, danois, turcs ou helvétiques.

Bref, il y avait plus que largement de quoi alimenter un dossier et une réflexion à la mesure des enjeux.

Or, que nous a proposé la récente émission de "Temps présent" consacrée à l'OTAN? Quelques chiffres — certes, intéressants — et quelques commentaires archi-rebattus, dont ceux de traîneurs patentés de sabres atomiques, à qui a été réservée une grosse part du gâteau.

C'est beau, la téléche. C'est magique, bigre de bigre, ça met le monde à notre portée, hein Popol?

Je sais que tout le monde s'en bat respectueusement les flancs mais il s'agirait, tout de même, de savoir et d'en tirer quelques conclusions.

— Ou bien la probabilité de déclenchement d'un conflit nucléaire entre l'OTAN et les fadas du Pacte de Varsovie est nulle. Il se

justifie alors, à moins d'être con comme une valise, d'explorer les pourquoi et les comment de ce branle-bas permanent de mégatonnes chargées de faire des mégamorts.

A l'évidence, *une soirée entière d'émission suffirait à peine.*

— Ou bien la probabilité est non-nulle et il s'impose alors absolument de décortiquer les tenants et les ahurissements du cataclysme possible. Comme rien n'est simple, *une soirée entière d'émission suffirait à peine* pour savoir approximativement à quelle sauce nous allons être rôtis.

En bref: ou bien les bombes stockées contiennent de la confiture aux airelles et l'on s'en protégera avec des tranches de pain beurré, ou bien elles portent la probabilité de 10 à 100 millions de morts, sans parler du reste et, *mamma mia*, qu'est-ce que je fais? Je me pose des questions ou je deviens intelligent en écoutant "Les Incolables"?

Le fond de l'affaire, c'est qu'il n'y a pas moyen d'imaginer. On ne peut que tourner alentour, voler ci et là un aperçu — ce que l'émission a mal fait en restant sagement sur place.

C'est tellement dément que l'on reste insensible, extérieur, figé dans la rage. Evidemment, il est possible de calculer, de peser des hypothèses. Mais les chiffres restent abstraits. Impossible de les incruster dans de la matière vivante, de les traduire en enfants, en paysages, en souffrances.

Prenez un quelconque "scénario" de "conflit nucléaire limité". Le mot "homme" n'apparaît jamais. Il n'y a que des troupes et, éventuellement, des populations. Tout est quantifié, mécanique: xy chars plus yz missiles plus zx canons = xyz pertes sur abc kilomètres carrés restant stériles pendant une période delta t. Terminé.

(Et tout ce petit jeu est concocté par de bons chrétiens, de bons pères de familles, des fonctionnaires ponctuels et gentils avec le concierge. Paranoïa absolue. Electronifiée. Engrenage compact et étanche. Logique morte qui cherche encore à se suicider. Postulat de base: les hommes n'existent pas. Donc nos bombes sont les meilleures.

Voilà. Et l'émission de TP est tombée dans le panneau qu'elle voulait décrire, lamentablement.

Pas une seconde le réalisateur ne s'est demandé ce que pourrait signifier l'utilisation des armes dont le compte était présenté. Rien. Nous, nous avons tant de machins, et les Russes ont tant de machins, est-ce que la quantité y est? S'ils font ceci, est-ce qu'on fait ça, ou autre chose qui fait plus de morts? Le réalisateur — pris dans l'engrenage — a accepté sans discussion l'absurde nécessité de la course aux armements, réalité immédiate, et il n'en est pas sorti. Il est resté englué dans l'illustration *militaire*, la logique militaire, les évidences militaires — celles qui, justement, serviront aux états-majors des deux bords à se justifier lorsqu'ils presseront sur les boutons de la rôtissoire nucléaire.

C'est beau, l'information. C'est magique, bigre de bigre, maintenant on est au courant, hein Popol?

Conclusion: ce coup-ci, "Temps présent" a pris les téléspectateurs pour ce que sont les civils dans les plans des stratèges: des tas de cons qui salissent les chenilles des chars quand on leur passe dessus.

Gil Stauffer

PS. A lire, en attendant dans son abri: "La guerre civile mondiale" de J. Grapin et J.-B. Pinatel. Calmann-Lévy.